

REFORME DU LYCEE : COMMENT ENSEIGNER LES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES ?

Par **Simon Porcher**, chercheur à l'Institut d'administration des entreprises de Paris,
enseignant en économie à Sciences Po,
Vincent Levraut, professeur de sciences économiques et sociales

Le 4 juillet 2011

Synthèse

Dans le contexte actuel de crise économique, financière et sociale, les citoyens et les élèves sont plus que jamais demandeurs d'éléments d'explication et de compréhension des mécanismes économiques. Les sciences sociales – économie, sociologie et sciences politiques, notamment – apparaissent comme un instrument privilégié de formation intellectuelle des élèves, leur permettant d'acquérir des savoirs, des méthodes et des réflexes intellectuels essentiels pour se comporter en acteurs éclairés. Les programmes scolaires reflètent les objectifs et les attentes de chaque société vis-à-vis de l'école. Réformer un programme scolaire est dès lors un exercice périlleux visant à concilier ces objectifs.

Effective pour les classes de seconde depuis la rentrée dernière et mise en œuvre à compter de la rentrée 2012 pour les terminales, la réforme du contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) au lycée fait débat depuis plusieurs mois. La situation actuelle n'est pas satisfaisante s'agissant de la seconde et, plus globalement, dans la mesure où l'insuffisance de la concertation suivie par le gouvernement conduit à l'échec.

Le 5 février 2010, plusieurs universitaires ont lancé [un appel](#) pour que la place des SES soit renforcée mais aussi pour que leur caractère interdisciplinaire soit maintenu. Il souligne les incohérences entre un objectif – celui de renforcer la capacité des lycéens à comprendre leur environnement économique et social - et les moyens mis en œuvre (une réduction du nombre d'heures d'enseignement et la limitation des possibilités de travailler en classe avec des effectifs réduits). Dernier rebondissement en date, le conseil supérieur de l'éducation, consulté sur la réforme des programmes, vient d'émettre un avis négatif sur le projet de programme pour la terminale.

L'enjeu de cette note est de questionner les bonnes pratiques à mettre en place pour l'élaboration des programmes scolaires afin de les préserver des manipulations idéologiques et médiatiques au travers du prisme de la réforme des sciences économiques et sociales au lycée.

Dans cette perspective, il est souhaitable de redonner toute leur place aux SES. Dès la classe de seconde, les SES doivent donc quitter le domaine des enseignements dits « d'exploration » pour être

réinsérées dans le tronc commun, avec un horaire revalorisé, comprenant des dédoublements de classe obligatoires. Plus globalement, l'enseignement de SES doit pouvoir être envisagé en dehors de la série ES, par exemple par un rapprochement avec l'enseignement d'éducation civique juridique et sociale (ECJS). Les enseignants dans ces matières doivent bénéficier de formations adaptées, par exemple sous la forme d'une conférence annuelle s'accompagnant d'ateliers de travail et de tables rondes de réflexion dans l'académie avec des chercheurs issus des différentes disciplines-mères des SES. Après le rejet de la proposition de l'administration par le Conseil supérieur de l'éducation, une nouvelle concertation doit être engagée.



Note
intégrale

La réforme du lycée produit, année après année, ses effets. Il en va ainsi en matière d'enseignement des sciences sociales, dans un contexte de crise économique, financière et sociale, qui rend plus que jamais nécessaire de donner aux élèves des éléments d'explication et de compréhension du monde et des mécanismes économiques. Les sciences sociales – économie, sociologie et sciences politiques, notamment – apparaissent comme un instrument privilégié de formation intellectuelle des élèves, leur permettant d'acquérir des savoirs, des méthodes et des réflexes intellectuels essentiels pour se comporter en acteurs éclairés. Les programmes scolaires reflètent les objectifs et les attentes de chaque société vis-à-vis de l'école. Réformer un programme scolaire est dès lors un exercice périlleux visant à concilier ces objectifs.

Effective pour les classes de seconde depuis la rentrée dernière, mise en œuvre à compter de la rentrée 2011 pour les premières et de la rentrée 2012 pour les terminales, la réforme du contenu de l'enseignement des Sciences Economiques et Sociales (SES) au lycée fait débat depuis plusieurs mois. Plusieurs universitaires¹ ont lancé en février 2011 [un appel](#) dit « de Vitruve » (« Les sciences sociales au lycée, un enjeu démocratique ») pour que la place des SES soit renforcée et pour que leur caractère interdisciplinaire soit maintenu. Il met l'accent sur l'incohérence qu'il y a entre un objectif – celui de renforcer la capacité des lycéens à comprendre leur environnement économique et social - et les moyens mis en œuvre (une réduction du nombre d'heures d'enseignement et la limitation des possibilités de travailler en classe avec des effectifs réduits). Dernier rebondissement en date, le Conseil supérieur de l'éducation, consulté sur la réforme des programmes, vient d'émettre, en juin 2011, un avis négatif sur le projet de programme pour la terminale. Le flou règne sur l'avenir de cet enseignement. L'enjeu de cette note est de questionner les bonnes pratiques à mettre en place pour l'élaboration des programmes scolaires - ici de SES - afin de les préserver des manipulations idéologiques et médiatiques.

1. Les premiers signataires de l'appel sont, entre autres, Christian Baudelot, Professeur émérite de sociologie à l'Ecole normale supérieure, Stéphane Beaud, Professeur de sociologie à l'Ecole normale supérieure, Maurice Godelier, anthropologue, Directeur d'études à l'EHESS, Françoise Héritier, anthropologue, Professeur honoraire au Collège de France, Nonna Mayer, Directrice de recherche au CNRS en science politique, Thomas Piketty, Professeur d'économie à l'Ecole d'économie de Paris, Directeur d'études à l'EHESS, Pierre Rosanvallon, Professeur au Collège de France.

1 - AU-DELA DES DEBATS RECENTS SUR LE CONTENU DES PROGRAMMES, LA REFORME DES SES AU LYCEE SE CARACTERISE PAR UN MANQUE DE CONSULTATION DES ENSEIGNANTS

1. 1 - LE DEBAT SUR LE CONTENU DES PROGRAMMES N'EST PAS L'ENJEU ESSENTIEL DE LA REFORME DES SES

Une refonte des programmes qui n'est pas propre aux SES

La réforme de l'enseignement d'économie s'inscrit à la fois dans le cadre de la réforme du lycée opérée par Luc Chatel et dans le cadre plus général d'une critique ancienne – caricaturale et idéologique - du contenu des programmes émanant des milieux patronaux et d'universitaires conservateurs contre les SES. Beaucoup d'enseignants ont vu dans ces attaques une remise en cause de leur discipline. La récente réforme maintient un enseignement de SES pluridisciplinaire s'appuyant principalement sur les apports de la science économique et de la sociologie, comme le recommandait le rapport de la commission Guesnerie de 2008 : en seconde, tout élève doit suivre un enseignement d'économie au choix.

Il est nécessaire de prendre de la distance avec les débats récents sur la nature du programme de SES : cette discussion s'inscrit dans un cadre général de réforme du lycée.

Les contenus du programme entre enjeux politiques et débats pédagogiques

Le risque de l'ingérence du politique dans la réforme des programmes scolaires ne doit pas être pour autant sous-estimé. Dans le cadre de l'école publique laïque, les savoirs scolaires doivent bénéficier d'une validité scientifique et non politique. Pour les SES comme pour les autres matières, les contenus enseignés doivent en premier lieu être validés dans les champs de recherche de référence afin de mettre à l'abri les contenus enseignés des manipulations et controverses politiques. En revanche, si le projet ne doit pas être défini comme politique (ou idéologique), les contenus sont évidemment sources de débat politique – per exemple le fonctionnement de l'entreprise, du marché, les inégalités, la mondialisation, le rôle de l'Etat dans l'économie. Certaines organisations du monde patronal notamment n'ont pas hésité à remettre en cause la légitimité des SES. Il existe donc une tension entre le projet de l'enseignement et ses enjeux politiques. L'élaboration du programme des SES est de ce fait particulièrement délicate.

Le projet de programme de terminale qui a été mis à consultation au printemps 2011² s'inscrit dans la continuité des nouveaux programmes de SES de seconde et de première. Les chapitres sont présentés en 3 parties distinctes tenant compte des découpages disciplinaires : sciences économiques, sociologie, regards croisés. Ce type de présentation a pour avantage de laisser la possibilité aux enseignants d'organiser plus librement leur enseignement et ainsi de recréer des thématiques transversales, afin de permettre une compréhension plus complexe des phénomènes étudiés. A titre d'exemple, l'emploi et la justice sociale feront l'objet logique de regards croisés. On

2. http://media.eduscol.education.fr/file/consultation/34/8/terminale_projet_prog_2011_SES_170348.pdf

peut en revanche regretter la suppression de deux chapitres sociologiques sur la diversité et les pratiques culturelles, sujets importants dans la France d'aujourd'hui. Mais, dans l'ensemble, le projet est acceptable pour la communauté éducative.

L'urgence imposée par le gouvernement contraste avec le besoin de consultation des enseignants et la prise en compte des conditions d'enseignement dégradées

1. 2 - L'URGENCE IMPOSEE PAR LE GOUVERNEMENT EST CRITIQUABLE PLUS QUE LA COMPOSITION DU GROUPE D'EXPERTS

Le travail de la commission mise en place il y a un an pour proposer des programmes nouveaux de SES dans le cadre de la réforme du lycée, composée d'experts reconnus du supérieur et du secondaire a pu être critiqué C'est cependant essentiellement la méthode du gouvernement qu'il faut remettre en question. L'APSES (association des professeurs de SES) a critiqué l'urgence et la méthode de la commission. Les enseignants ont dû appliquer le nouveau programme quelques mois seulement après sa publication, une précipitation inutile.

Enfin, les conditions de travail du groupe ont été mises en cause : le sociologue François Dubet a démissionné du groupe dénonçant dans une lettre brève publiée sur le site de l'AFS³ des pressions de la part du cabinet du ministre de l'Education et les réactions sans doute excessives des associations professionnelles. Il souligne également la nécessité de réformer le système éducatif dans un climat plus apaisé.

Des conditions d'enseignement rendues difficiles par la structure du nouveau lycée

La réforme pose des questions sur les conditions d'enseignement, les horaires des SES étant réduits sensiblement en lycée. De même, l'option de science politique est supprimée en première. A cela s'ajoutent les difficultés que rencontrent les enseignants à obtenir des dédoublements (possibilité de travailler en classe avec des effectifs réduits), conséquence directe de l'autonomie croissante des lycées qui accroît la concurrence entre disciplines pour l'obtention des ressources. On observe ainsi sur le terrain des conditions d'enseignement différentes selon les lycées, laissant à terme apparaître des inégalités accrues de situation entre établissements et territoires. A cela s'ajoute parfois le ressentiment d'une consultation sur les programmes qui n'a pas pris en compte le sentiment des acteurs de terrain et leur expérience.

Des programmes dont les objectifs ne sont pas en conformité avec les conditions d'enseignement

Face à ce temps d'enseignement réduit et ces conditions nouvelles difficiles, le volume du programme n'a pas diminué. Ainsi, en première, le programme compte 33 questions organisées autour de 11 chapitres. Si le simple décompte des notions ne donne pas un indicateur précis de la difficulté pour les élèves à les assimiler, la multiplication des notions nuit à l'objectif même de

3. <http://www.afs-socio.fr/actu/actu10N02.html>

l'enseignement. En si peu de temps et dans ces conditions, l'acte pédagogique se réduit bien souvent à un survol, sans approfondissement réel pour les élèves.

2 – LES SCIENCES SOCIALES DOIVENT ETRE REMISES AU CENTRE DES PROGRAMMES SCOLAIRES A L'AIDE D'UNE PEDAGOGIE RENOUVELEE, AXEE SUR LA PREPARATION AUX ETUDES SUPERIEURES

2. 1 - LES SCIENCES SOCIALES, NECESSAIREMENT PLURIDISCIPLINAIRES, DOIVENT TENIR UNE PLACE IMPORTANTE AU LYCEE

Fusionner les enseignements d'économie en seconde

La réforme du lycée a instauré en classe de seconde, pour tous les élèves de seconde générale et technologique, l'obligation pour les lycéens de choisir deux « enseignements d'exploration », parmi lesquels doit figurer au moins un enseignement « d'économie ». Le choix peut se porter sur un enseignement de sciences économiques et sociales (SES) ou sur un enseignement sur les « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Le premier doit « maintenir la dimension sociologique qui animait les sciences économiques et sociales » (Luc Chatel, *Le Figaro*, 27 janvier 2010) tandis que le second doit donner les « fondamentaux à des élèves qui, peut-être, ne feront plus d'économie par la suite » (ibid.).

L'enseignement de SES a été choisi par 85 % des élèves à la rentrée 2010, ce qui confirme l'attractivité forte des sciences sociales au lycée depuis leur introduction il y a quarante ans. Il apparaît donc incohérent de leur attribuer un statut secondaire d'enseignement « exploratoire » puisque les SES répondent à une forte demande sociale.

La séparation entre SES et Economie-gestion en classe de seconde est artificielle pour les élèves et dans les programmes : un tiers de ces derniers sont communs aux deux filières. La volonté de scinder l'enseignement entre une approche « sociale » ou « sociologique » de l'économie et une approche « gestionnaire » semble d'autant plus rétrograde et politiquement motivée par une méfiance conservatrice vis-à-vis des SES. Une fusion, au sein du tronc commun, de ces deux enseignements serait ainsi plus pertinente.

Intégrer les sciences économiques et sociales dans le tronc commun de seconde

Actuellement exclues du tronc commun de seconde, alors qu'elles sont absentes du collège et constituent la discipline centrale de la série ES, les SES doivent être enseignées de façon obligatoire en seconde avec un horaire adapté à l'ambition des programmes, à la hauteur de la contribution de cet enseignement à la formation citoyenne des élèves. C'est pourquoi il convient d'intégrer les SES dans le tronc commun de la classe de seconde : comment ne pas intégrer la découverte des réalités sociales et économiques à la formation générale des élèves ?

Conserver le pluralisme (des disciplines, des courants, des méthodes) autour d'un tronc commun d'économie en seconde

Le point fort des SES est notamment d'offrir la possibilité de croiser les regards sur certains thèmes. Par exemple, en classe de seconde, les élèves ont l'occasion d'aborder les déterminants économiques de la consommation (revenus, prix) puis ses déterminants sociologiques (distinction, mode, imitation), ce qui permet une présentation riche du phénomène économique et social qu'est la consommation. Le couple économie-sociologie fonctionne bien au lycée, et a notamment contribué au succès auprès des élèves de la filière ES ces dernières années. Il pourrait être imaginé à partir de ce tronc commun basé sur l'économie, des options d'exploration (économie-gestion, méthode des sciences sociales).

2. 2 - LA FORMATION DES ENSEIGNANTS COMME PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME MODIFIE

Tout changement ne peut se faire sans accompagnement

La réforme des programmes en seconde et en première n'a pas donné lieu à de véritables formations accompagnant la mise en place des nouveaux contenus à enseigner. Les quelques journées de formations existantes sont le plus souvent à la charge des enseignants. La loi du 2 février 2007 énonce le droit à la formation des agents de la fonction publique tout au long du cycle de vie ; or sans moyens et sans réelle politique de formation, ce droit fait figure de vœu pieux. Une formation annuelle pourrait être envisagée prenant la forme d'une conférence s'accompagnant d'ateliers de travail et de tables rondes de réflexion dans l'académie avec des chercheurs issus des différentes disciplines-mères des SES. Ce type de partenariat, à envisager avec les universités locales et les inspections académiques, ne pourrait qu'être enrichissant, réduirait les craintes et inquiétudes face aux modifications des programmes.

2. 3 - LA CONCERTATION AVEC LES ENSEIGNANTS DOIT ETRE REPRISE

Consultation sur les contenus des programmes

L'urgence dans laquelle cette réforme est menée, qui contraste avec le temps long de l'apprentissage des élèves, est nuisible à l'appropriation par les enseignants des nouveaux contenus à enseigner. La consultation doit permettre de s'appuyer sur l'expérience des professionnels de l'éducation que sont les enseignants comme base à l'élaboration de nouveaux programmes. En revanche, prendre en compte l'expérience des acteurs ne doit pas conduire à l'immobilisme, mais viser à améliorer l'existant.

Sur les programmes de seconde et de première, le mois de « consultation » des professeurs du secondaire par les inspecteurs académiques a été jugé trop court, aucune information n'ayant véritablement filtré sur les commentaires récoltés. Le gouvernement a voulu publier au plus vite au *Bulletin Officiel* les programmes de seconde et de première, pourtant loin de faire l'unanimité, si l'on en juge la pétition contre ces programmes lancée par l'APSES. En cette matière comme dans tant

d'autres, le gouvernement actuel a voulu aller vite, au mépris de la consultation des intéressés et d'une véritable concertation.

Prendre en compte les débats internes sur la pédagogie et l'objet disciplinaire

Les débats internes à la discipline portent particulièrement sur quatre points :

- La méthode pédagogique : les élèves sont-ils en mesure de construire eux-mêmes leur propre savoir, ou ne faut-il pas craindre un empirisme naïf ?
- Transposition didactique : Faut-il refuser les liens directs entre savoirs savants et savoirs scolaires au profit de travaux thématiques ou au contraire revendiquer la légitimité des savoirs scolaires par leur lien avec les savoirs savants ?
- Nature des SES : Les SES sont-elles un enseignement de sciences sociales dont les disciplines sont principalement l'économie et la sociologie, ou alors les SES sont-elles un enseignement transcendant les disciplines savantes (avec un enseignement s'ouvrant à d'autres sciences humaines : ethnologie, anthropologie...) ?
- Questionnement épistémologique : Les sciences sociales ont-elles un statut spécifique ? fournissent-elles des résultats moins solides que les autres sciences, plus souvent soumises à la critique et au débat ?

Si le groupe d'experts a pris des orientations positives sur certains de ces points, on peut regretter l'absence d'un chercheur en science de l'éducation dans la composition du groupe d'experts. Une telle approche serait nécessaire à l'efficacité et à la cohérence des programmes.

Les sciences sociales au lycée au delà de la filière ES : un enjeu de société

Les SES ne sont à l'heure actuelle véritablement enseignées dans le secondaire que dans la filière ES, au-delà de l'enseignement « exploratoire » mentionné plus haut ; défendre l'importance des sciences sociales au lycée ne doit pas les limiter à l'enseignement des sciences économiques et sociales. L'éducation civique juridique et sociale (ECJS) est présente au lycée de la seconde à la terminale dans l'ensemble des filières menant à un baccalauréat général ou technologique. La réforme actuelle du lycée a prévu la création d'une nouvelle spécialité en terminale dans la filière Littéraire, intitulée « Droits et grands enjeux contemporains ». Les programmes de ces deux enseignements ont été également soumis à la consultation nationale jusqu'au 22 avril 2011. Dans l'état actuel des choses, ce nouvel enseignement s'appuie insuffisamment sur les savoirs issus de l'économie, de la sociologie ou encore de la science politique. Cette aporie est permise notamment par l'intitulé de cette discipline « grands enjeux contemporains » qui laisse une trop grande place à l'inconnu quand aux contenus qui peuvent y être enseignés.

Si l'enjeu des sciences sociales au lycée est démocratique, alors il ne peut être satisfaisant qu'elles soient strictement cantonnées à la filière ES. Il faut revendiquer une place sécurisée pour les sciences sociales dans l'ensemble des cursus scolaires afin que les lycéens puissent être aussi des citoyens conscients des enjeux sociaux et économiques. Il s'agit aussi d'un enjeu de formation intellectuelle, les sciences sociales étant incontournables par leurs concepts et leurs travaux dans les démocraties modernes.